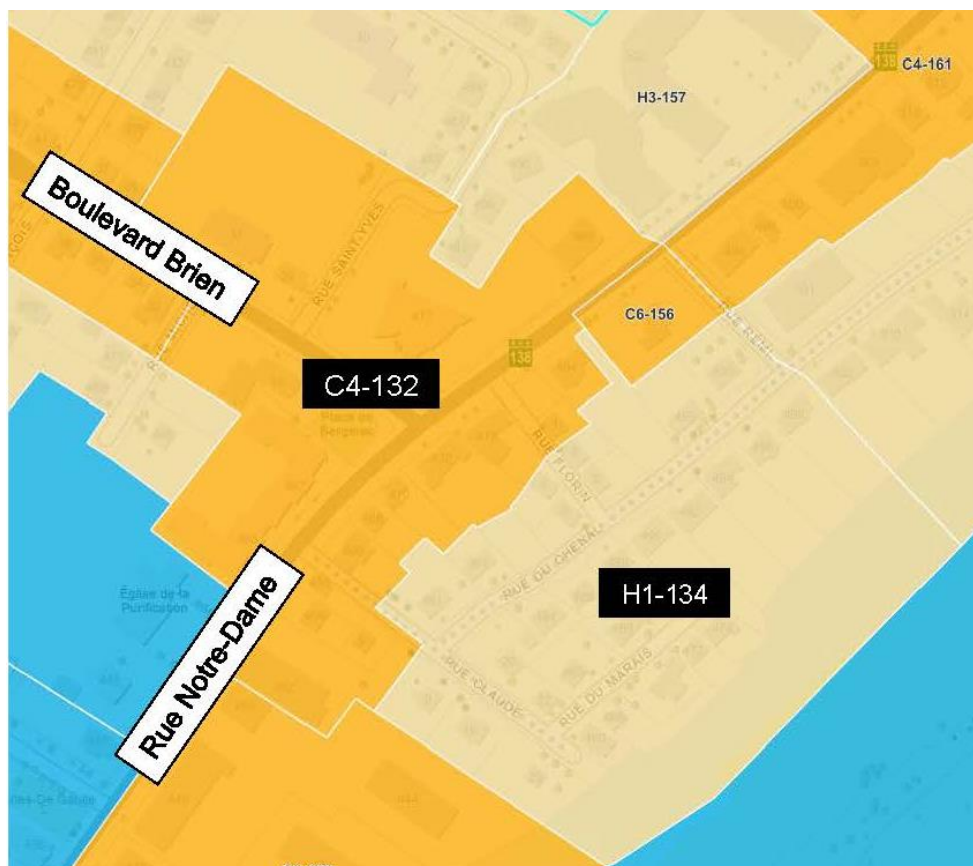


AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 438-56

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 438-56 qui modifie le règlement numéro 438 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 438-56 intitulé :
« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438 afin de modifier la délimitation des zones C4-132 et H1-134. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 juillet 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C4-132 aux dépens de la zone H1-134.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 438-56 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise les zones C4-132 et H1-134 délimitées approximativement de la manière suivante :



Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois de juin 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat